

Membres présents : 22

Membres représentés (ayant donné procuration) : 21

Quorum : 40

Le quorum étant atteint, l'Administrateur provisoire ouvre la séance à 14 heures.

## Préambule

### • Remerciements

M. JOHANN remercie M. BAULARD, représentant du monde socio-économique et nouveau membre siégeant au Conseil académique. M BAULARD présente les missions de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

M JOHANN remercie également M. François-Claude REY, doctorant représentant de l'école doctorale (ED) LECLA. Comme suggéré par plusieurs membres du CAC, et suite à l'absence de candidatures pour le renouvellement des sièges doctorants, les doctorants siégeant dans les conseils des écoles doctorales ont été sollicités par les directeurs d'ED afin d'être invités au CAC UBFC (sans droit de vote).

### • Point sur le plan d'actions ISITE et sur le retour du Ministère.

Pour rappel, le plan d'actions pour le maintien du projet ISITE-BFC a été envoyé à Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et au secrétaire général pour l'investissement et à l'ANR, le 14 mars dernier suite à l'approbation du Conseil d'Administration d'UBFC du 5 mars. Le cabinet de Madame La Ministre a indiqué que seuls passeraient devant le jury international à l'automne 2020 les projets susceptibles de réussir.

Le Ministère a souhaité que plusieurs points du plan d'action envoyé en mars 2019 soient précisés et notamment la notion d'« université fédérale » et la référence au modèle de Cambridge. A ce jour (26 juin 2019), le courrier officiel du Ministère n'est pas parvenu à UBFC et par conséquent ne peut être communiqué aux membres du CAC. M JOHANN précise toutefois qu'il a eu connaissance du brouillon du courrier et que les établissements membres travaillent sur un second envoi au Ministère.

L. JOHANN précise que dans l'inconscient collectif le terme « ComUe » fait référence à une trop grande diversité de modèles. Il faudrait cesser de faire référence à la ComUe UBFC et n'utiliser que le terme « université fédérale » ou UBFC.

UBFC dispose de nombreux points forts et en particulier la compétence de la mission doctorale qui est un marqueur important de l'université fédérale.

Plusieurs membres du Conseil académique réagissent et regrettent de ne pas être associés à ce travail. Les membres du CAC ne se sentent pas suffisamment informés et souhaiteraient être consultés et associés aux décisions prises. Les membres du CAC se sentent dessaisis d'un dossier sur lequel ils ont pourtant toute légitimité à intervenir en tant que membres élus. Le Conseil fait part à l'administrateur



provisoire du manque de transparence et d'information sur le processus de réponse au Ministère : qui travaille sur le plan d'actions ? Qui est décisionnaire ? Combien de réunions/groupes de travail y-a-t'il eu ? Les membres du CAC trouvent ce déni de démocratie dommageable pour la communauté ; ce qui explique en partie l'absence de quorum sur les derniers conseils.

Le CAC demande à ce que les chefs d'établissements viennent présenter l'avancement des travaux du plan d'actions ainsi que la méthodologie de travail devant le conseil. Les membres du CAC souhaitent un débat de fond en présence des chefs d'établissements. Ce point est mis au vote : **Vote : 9 abstentions, 3 contre, 31 pour**

M. JOHANN prend en compte ces remarques et rappelle aux membres du conseil qu'il met beaucoup d'énergie à défendre UBFC au plan national.

Les membres du CAC reprochent à Monsieur L'Administrateur Provisoire de ne pas être assez informés. Les personnes veulent être associées aux décisions intermédiaires pour pouvoir collaborer.

M. Pascal NEIGE- VP recherche uB et par ailleurs VP recherche référent UBFC – précise que le Pôle fonctionnel Recherche UBFC composé des VP recherche des établissements membres travaille sur :

- la clé de répartition des dotations aux laboratoires (sujet présenté par ailleurs aux Pôles thématiques UBFC) ;
- le profilage des postes des enseignants chercheurs (sujet présenté dans les instances des établissements).

#### • **Actions de coordination de la vie étudiante**

Dans le cadre des actions vie étudiante, l'administrateur provisoire informe le Conseil du lancement du comité de coordination de la vie étudiante le 6 juin dernier à Besançon. Pour rappel, la gouvernance Vie Etudiante est composée de 3 instances :

- Les **Comités de site** pilotés pour certains par le Crous BFC
- Le **Comité de pilotage** composé de tous les acteurs régionaux qui va veiller au bon avancement du schéma directeur de la vie étudiante
- Le **Comité de coordination de la vie étudiante** avec pour objectifs pour l'année universitaire 2019-20 :
  - Organiser les assises de la vie étudiante 2019 (20 novembre 2019, Dijon)
  - Contribuer à l'écriture du volet 2
  - Développer et piloter des actions à l'échelle régionale

D'autre part, la Summer-School de l'étudiant engagé est en cours à Besançon. La Summer school a pour but de proposer une formation cadre de qualité aux étudiants engagés ou voulant s'engager, et à promouvoir le territoire UBFC en référence en termes de bonnes pratiques d'engagement étudiant. 30 étudiants sont inscrits à des ateliers aussi divers qu' « organiser son événement » ; « animer des réunions » ; « prise de parole en public » ; « gestion du stress » ; « mes compétences associatives » ; « Réussir son pitch » ; « financer son projet ».

Monsieur Lou NOIRCLERE s'inquiète de l'absence de VP étudiant UBFC sans quoi il semble difficile d'impulser de véritables actions. Il rappelle devant le conseil les différentes rencontres avec l'administrateur provisoire contacté dès le 18 décembre 2018.

Monsieur Johann rappelle qu'il n'a pas le pouvoir de nommer de VP et que sa proposition de créer une commission de coordination de la vie étudiante a été refusée entre autre par l'UNEF. M. Johann ne renie rien du travail engagé et fait en sorte de pouvoir continuer à avancer.



M. NOIRCLERE déclare que si un VP étudiant n'est pas en place à la rentrée, les élus étudiants de l'UNEF démissionneront des conseils UBFC.

### **1) Approbation du PV du CAC précédent**

Olivier PREVOT fait la remarque sur la mention « quorum atteint ». Le CAC avait été re-convoqué car il n'y avait pas le quorum la fois précédente. Il n'était donc pas nécessaire de faire apparaître sur le compte rendu que le quorum était atteint car s'agissant d'une nouvelle convocation le quorum n'est pas nécessaire.

Le PV a été modifié comme demandé et est en ligne sur le site UBFC

**Vote : UNANIMITE**

### **2) Rentrée universitaire**

Le Collège doctoral réuni en Bureau le 14 mars 2019 a fixé le calendrier d'inscription/réinscription des doctorants : 2 septembre au 8 novembre 2019. Ces informations sont visibles sur le site internet du Collège doctoral ([collegedoctoral.univ-bfc.fr](http://collegedoctoral.univ-bfc.fr)) et seront communiquées avant l'été à l'ensemble des doctorants.

Les doctorants réalisent leur inscription administrative et paient leurs droits d'inscription auprès de l'établissement de préparation de la thèse.

L'arrêté du 19 avril 2019 a fixé le montant des droits d'inscription à 380€ pour l'année 2019/2020.

Les modalités de paiement (moyens et calendrier de paiement) sont définies par les établissements. Les éventuelles demandes d'exonération des droits d'inscription seront étudiées par les commissions d'exonération des établissements de préparation de la thèse pour avis. Elles devront faire l'objet d'une validation par l'administrateur provisoire d'UBFC, pour permettre à UBFC de maîtriser le plafond d'exonération de 10%.

Le Collège doctoral a fixé à la date du 19 novembre 2019 la Journée de rentrée doctorale. La présence de tous les doctorants de 1<sup>ère</sup> année est requise lors de cette Journée, au cours de laquelle ils sont réunis en session plénière le matin et par école doctorale l'après-midi.

M. LUTZ informe qu'un texte encadrant les césures est sorti récemment rendant l'inscription au tarif réduit obligatoire pendant l'année de césure. Il précise que le collège doctoral est toujours en attente d'une réponse claire du ministère sur la réinscription des doctorants soutenant avant le 31 décembre.

Le conseil académique vote à l'unanimité la mise en œuvre de ce calendrier.

**Vote : UNANIMITE**

### **3) Rentrée universitaire – Masters UBFC**

A la rentrée universitaire 2019-2020, UBFC propose 16 parcours de master en anglais

- 9 parcours sous 5 mentions accréditées en 2017 (dont 1 mention dérogatoire) ;
- 7 parcours sous 7 mentions (dont 2 mentions dérogatoires) ayant reçu l'avis favorable du conseiller scientifique, respectivement en 2018 ou 2019, et en attente d'accréditation (prévue au CNESER du 9 juillet 2019).

Le Conseil Académique vote à l'unanimité

- 
- Les nouvelles fiches filières et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), relatives aux nouveaux parcours M1 et/ou M2 ouverts à la rentrée 2019-2020 (annexes 1b à 9)
  - Les modifications apportées aux fiches filières et aux MCC des parcours déjà ouverts depuis la rentrée 2018-2019 (annexes 10 à 14)
  - Le référentiel commun des études qui sera adopté par UBFC pour les MCC de ces masters
  - Le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspensions des cours (tableaux 3 et 4a-b, p5 à 7 du présent rapport)
  - Les droits d'inscription acquittés à compter de l'année universitaire 2019-2020 dans les établissements opérant la formation.

**Vote : UNANIMITE**

#### **4) Cartographie**

Dans le cadre de ses missions coordonnées, UBFC assure la coordination des offres de formation des établissements membres, en vue de la mise en cohérence de la carte interrégionale des formations, conformément à l'article L. 718-2 du code de l'éducation.

Le service Formation et Insertion Professionnel d'UBFC a donc en charge l'affichage d'une cartographie des formations dispensées au sein d'UBFC et de ses établissements membres qui sera, à terme, affichée sur le site web d'UBFC.

Suite à la présentation du projet de cartographie des formations UBFC, respectivement, en Conseil des Membres (05/11/2018 et 07/01/2019) et au sein du Pôle Fonctionnel Formation (14/12/2018 et 11/04/2019), les éléments présentés ci-dessous ont été validés.

Architecture et fonctionnalités web

- Cinq entrées permettront de rechercher une formation en ligne sur le site web d'UBFC : Diplôme, Etablissement, Domaine disciplinaire, Pôle thématique, Domaine professionnel ;
- Un moteur de recherche permettra également de trouver des formations par mots-clés et de hiérarchiser les résultats.

Le Conseil Académique vote à l'unanimité la proposition d'architecture et les fonctionnalités web de la cartographie des formations UBFC.

Monsieur PREVOT demande si cette carte formation a été validée par les directeurs de composantes. La cartographie a été conçue en concertation avec les services de scolarité centraux des établissements. Chaque établissement a désigné un référent. Cette cartographie a ensuite été validée par le Pôle fonctionnel Formation UBFC composé des VP formation des établissements.

Monsieur PREVOT rappelle que la communication autour du lancement de cette cartographie est essentielle pour que les usagers se dirigent vers le site UBFC.

Un membre du conseil demande s'il n'y a pas une contradiction entre l'affichage des formations sur parcoursup et sur la cartographie UBFC. Dans quelle mesure un étudiant d'ex-Franche-Comté est-il considéré « hors zone » en choisissant une formation en ex-Bourgogne.

Sur Parcoursup, les étudiants peuvent faire une 1ère recherche de formation selon plusieurs critères : type de formation, lieu (région, académie, département, ville) et critères spécifiques (facultatifs, exemple : formations en apprentissage, formation pour artiste confirmé,...). Une liste de résultat est alors proposée ainsi qu'une carte qui localise les formations et donne des informations sur la capacité d'accueil, le taux d'accès, etc. L'étudiant peut alors affiner sa recherche selon le domaine disciplinaire ou autre.

1. A partir de ces éléments l'étudiant émet des vœux sans ordre de préférence
2. Suite à l'examen de ses vœux, il reçoit les réponses au fil de l'eau selon l'ordre d'appel = ordre dans lequel sont faites les propositions d'admission aux candidats. C'est au moment de l'établissement de l'ordre d'appel qu'intervient la question des candidats "hors secteur".



L'ordre d'appel est obtenu à partir du classement pédagogique (remonté dans parcoursup par les établissements après évaluation des vœux) en intégrant 2 taux fixés par le recteur :

- le taux minimal de lycéen boursier (enjeu de mobilité sociale)
- le taux maximal de non-résidents (enjeu de mobilité géographique) = taux maximal de bacheliers résidant dans un secteur (= le plus souvent l'académie ; pour la BFC académie de Dijon et académie de Besançon) autre que celui dans lequel est situé l'établissement. Ce taux ne s'applique qu'aux Licences.

Ces taux étant définis chaque année pour une formation donnée, un étudiant hors-secteur (= non-résident) s'il est bas dans le classement pédagogique et si le taux maximum de non-résidents est faible pour la formation choisie aura moins de chance d'être admis que s'il candidate dans la même formation dans son secteur. Cependant, le fait que parcoursup indique à l'étudiant qu'il est hors secteur ne l'empêche en rien de candidater. Par ailleurs, le ministère a bien précisé cette année qu'il continuerait à favoriser et encourager la mobilité géographique, tout en sécurisant l'accès aux formations dans l'académie pour les étudiants de cette même académie.

**Vote : UNANIMITE**

## **5) Contribution Vie Etudiante et de Campus**

La Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.), instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants » est collectée par les CROUS depuis la rentrée 2018. La C.V.E.C. contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Cette contribution, d'un montant de 90€ (année universitaire 2018-2019), est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le produit de cette contribution est collecté par le réseau des œuvres universitaires et reversé aux établissements d'enseignement supérieur et aux Crous selon un pourcentage défini par décret.

UBFC assure une mission de coordination d'actions transversales relatives à la vie étudiante. Cette fonction permet de développer la coopération de tous les acteurs pour tendre vers l'égalité de qualité de vie et de services et d'avoir une vision globale des projets élaborés sur les campus de la région.

Afin d'assurer son rôle de coordination à l'échelle régionale, et pour contribuer à la rédaction du volet 2 du SDVE, un représentant d'UBFC participera aux différentes commissions CVEC des établissements membres.

UBFC recevra, au titre de la coordination du SDVE, un pourcentage de la CVEC correspondant aux étudiants doctorants et aux étudiants en masters UBFC. Cette part pour l'année universitaire 2018-19 sera de 30% des 41 euros reversés.

Au titre de l'année universitaire 2018-19, des conventions de reversements seront mis en place avec l'UFC, l'uB et UTBM.

Monsieur PREVOT se demande s'il ne serait pas plus pertinent qu'UBFC perçoive directement la part correspondant aux étudiants UBFC (doctorants et étudiants en masters UBFC) et reverse aux établissements. M. PREVOT souhaiterait qu'UBFC affiche une information claire aux étudiants afin qu'ils sachent vers quel organisme se tourner pour la médecine du travail.

Monsieur NOIRCLERE s'interroge sur l'utilisation et la pertinence de cette part reversée à UBFC dans le contexte actuel.



Le conseil souhaite que ce point soit mis au vote.

**Vote : UNANIMITE (-4 abstentions)**

### **6a) Reporting annuel I-SITE BFC**

M. Alain DEREUX, coordinateur du projet ISITE-BFC, présente le rapport annuel envoyé à l'ANR.

Le projet I-Site a débuté en avril 2016.

L'article 7.1.1 alinéa 1 de la convention attributive d'aide n° ANR-15-IDEX-0003 prévoit que « *L'Etablissement porteur adresse annuellement, sous format électronique communiqué à l'ANR, un compte-rendu intermédiaire sur l'état d'avancement du projet, comprenant notamment le positionnement du projet par rapport à la trajectoire définie en Annexe 4* ».

Ce compte-rendu sur l'état d'avancement du Projet ISITE-BFC pour l'année 2018 a été remis à l'ANR le 18 avril 2019

Au niveau de la recherche 231 projets ont été soumis et 63 ont été sélectionnés.

Les membres du Conseil Académique déplorent qu'ils n'aient pas été saisis et informés de ces rapports avant l'envoi à l'ANR. Le Conseil académique indique que les rapports PIA auraient dû / devraient être présentés au Conseil d'administration UBFC. ISITE-BFC est un projet emblématique de notre communauté, un instrument de construction et non pas un *simple* projet « ANR générique ». Et à ce titre, il serait normal que la communauté puisse avoir un regard sur les rapports envoyés à l'ANR au titre des PIA portés par UBFC. En particulier, le rapport envoyé à l'ANR fait référence à plusieurs reprises au retard de la mise en place des Pôles Thématiques sans contextualiser ou expliciter ce retard, alors même que ce sujet complexe a été abordé et discuté à de multiples reprises dans les conseils.

Le CAC aurait souhaité qu'il soit fait référence à l'ancienne équipe de gouvernance d'UBFC car le projet ISITE-BFC a fait l'objet d'un effort collectif, d'une dynamique collective. Les membres du conseil indiquent qu'ils ne comprennent pas pourquoi le Président / Administrateur d'UBFC ne fasse pas partie du COPIL ISITE-BFC.

Le CAC interpelle également l'Administrateur provisoire sur le taux d'exécution des dépenses des projets.

Monsieur Alain DEREUX précise que le rapport avait été validé au COPIL ISITE-BFC avant d'avoir été transmis et qu'il n'est pas d'usage de mettre les rapports à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

### **6b) Reporting annuel EUR EIPHI**

M. Frédéric PENEAU, chef de projet de l'école universitaire de recherche EIPHI, présente le rapport annuel de l'Ecole Universitaire de Recherche.

L'article 7 de la Convention attributive d'aide n° ANR-15-IDEX-0003 intégrant l'avenant du projet EUR EIPHI prévoit que « *L'Etablissement coordinateur adresse annuellement, sous format électronique communiqué à l'ANR, un compte-rendu intermédiaire sur l'état d'avancement du Projet. Ce compte-rendu est à fournir chaque année au plus tard le 31 mars à compter de l'année 2019* ».

### **6c) Reporting annuel RITM-BFC**



Mme Pascaline PONCE, directrice ATP du projet RITM, présente le rapport annuel du projet RITM-BFC.

L'article 7.1.1 alinéa 1 de la convention attributive d'aide n° ANR-17-NCUN-0003 prévoit que « *L'Etablissement coordinateur adresse annuellement, sous format électronique communiqué à l'ANR, un compte rendu intermédiaire sur l'état d'avancement du Projet. Ce compte-rendu est à fournir chaque année au plus tard le 31 mars à compter de l'année 2019* ».

## **7) Bilan bourses de mobilité EUR EIPHI année 2018-2019**

Dans le cadre de son premier appel à projets Formation 2018/2019 lancé le 2 juillet 2018, l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui a démarré officiellement le 01/06/2018 a prévu un budget destiné à financer des mobilités entrantes et sortantes.

## **8) Attribution d'heures de tutorat EUR EIPHI année 2018-2019**

Dans le cadre de son premier appel à projets Formation 2018/2019 lancé le 2 juillet 2018, le programme d'Investissement d'Avenir Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui a démarré officiellement le 01/06/2018 a prévu un budget destiné à financer des heures de tutorat effectuées par des étudiants de Masters et/ou des Doctorants pour des étudiants dans l'un des Masters EIPHI.

Les modalités d'attribution des heures de tutorat ont été validées par le Comité de Direction Exécutif de l'EUR EIPHI et sont résumées ci-dessous :

- Le nombre d'heures ainsi que l'enveloppe budgétaire sont validés par le CoDirEx
- Les demandes d'heures sont remontées sur propositions classées du Comité d'Animation Formation (CAF).

L'enveloppe annuelle totale EIPHI pour les actions de formation est de 280 000 € comprenant les heures de tutorat pour 9 Masters (dont 4 Masters UBFC : PICS, PPN, GreeM, Math4Phys) et les deux Ecoles Doctorales SPIM et Carnot Pasteur. Le montant maximum d'heures de tutorat est fixé à 64h par tuteur auxquelles il faudra déduire les heures de vacances que ces derniers effectueraient par ailleurs à UBFC ou dans les établissements membres d'UBFC.

Le CoDirEx d'EIPHI appliquera pour les doctorants et post-doctorants effectuant du tutorat en Master ou en Licence les mêmes dispositions que celles qui concernent le paiement des heures de vacances. Aussi, ce dernier se fera mensuellement par UBFC et directement à l'étudiant.

Pour les étudiants de Master tutorant les étudiants de Licence, un contrat emploi étudiant sera utilisé et la rémunération sera de 23.32€/h (heure coefficientée).

## **9) Résultats AAP2 RITM-BFC**

Pour l'année universitaire 2019-2020, le Comité de Pilotage du 14 mai 2019 a validé le financement des projets suivants :

- AAP Recherche « réussite étudiante » : *dotation de 111 300 €*  
3 projets déposés et 3 retenus
- AAP « Innovations pédagogiques » : *dotation 115 200 €*  
22 projets déposés et 8 retenus
- OpenLab : *dotation de 73 050 €*  
6 projets déposés et 3 retenus

- 
- AAC Résidences pédagogiques, candidatures au fil de l'eau (8 projets au total)

Les conventions de reversement seront établies sur la base de celles validées lors du CA du 31 janvier 2019. Elles sont actuellement en cours de finalisation.

## **10) Rapport activité collège doctoral année 2018-2019**

M. Philippe Lutz, Directeur du Collège doctoral, présente le rapport d'activité du collège doctoral.

### Nombre d'inscrits 2017/2018 par école doctorale et comparaison avec 2016/2017

En 2017/2018, 1863 doctorants ont été inscrits au total.

En 2018/2019, une légère baisse du nombre d'inscrits est relevée (1843 doctorants), concordante avec une baisse générale du nombre de doctorants en France.

### Nombre de cotutelles internationales de thèse en 2017/2018

201 conventions de cotutelle internationale sont en cours en 2017/2018.

### Nombre de soutenances de thèses en 2017 et 2018

En 2017, 333 thèses ont été soutenues.

En 2018, une légère augmentation est notée avec 346 thèses soutenues.

### Durée moyenne des thèses par école doctorale

Très variable selon les écoles doctorales et les disciplines, la durée des thèses UBFC est de 40 à 64 mois.

### Abandons et cédures de thèse

Le nombre d'abandons de thèse s'élève à 112 en 2017/2018 et est plus important dans les écoles doctorales des domaines des sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, 27 cédures ont été accordées en 2017/2018.

### Groupes de travail du Collège doctoral

Un nouveau groupe de travail s'est réuni pour la première fois en mai 2019 : le groupe de travail « Compétences ». Le rattachement du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), la mission d'insertion professionnel du Collège doctoral et l'opportunité de la création du poste décrit ci-dessus ont permis au Collège doctoral de s'atteler à une réflexion sur la thématique des compétences.

Le groupe de travail « International » s'est également réuni cette année, et construira sa stratégie en coordination avec la cellule internationale UBFC.

### Sites internet

En amont de la rentrée 2017/2018, le site internet du Collège doctoral a été créé afin de fournir aux doctorants et encadrants un espace où trouver toutes les informations sur le doctorat à UBFC :



procédures, contacts et coordonnées, informations sur les événements et sur les actions d'insertion professionnelle, etc. ([www.collegedoctoral.univ-bfc.fr](http://www.collegedoctoral.univ-bfc.fr)).

De nouveaux sites internet pour les écoles doctorales et le Collège doctoral sont en cours de création et devraient pouvoir être opérationnels en septembre 2019.

### Événements

La Journée de rentrée doctorale 2018/2019 a eu lieu le 13 novembre 2018, sur le Campus de Dijon. Elle a réuni 238 doctorants de 1<sup>ère</sup> année.

La Cérémonie de remise des diplômes en l'honneur des docteurs 2018 s'est déroulée le 20 décembre 2018. Elle a réuni 90 jeunes diplômés. Une vidéo de l'événement (visible sur le site internet du Collège doctoral) a été réalisée : les témoignages qui y sont recueillis sont très positifs (<https://fr.collegedoctoral.univ-bfc.fr/index.php/la-communaute-des-doctorants-2/evenements/>)

La Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes » a eu lieu le 12 mars 2019, au Théâtre de Montbéliard, en partenariat avec le Pays de Montbéliard Agglomération, le Pavillon des Sciences, la CASDEN et la MGEN. La session réservée aux lycéens l'après-midi et la Finale ouverte au grand public le soir ont chacune réuni environ 200 personnes.

### Suivi du budget des écoles doctorales

Depuis janvier 2019, la Mission doctorale fournit chaque mois à chaque école doctorale un point sur la situation de son budget (taux d'exécution et budget restant) et une analyse de ses dépenses (dépenses par rubrique et par nature).

Pour l'année 2018, les ED se sont vues attribuer les budgets suivants :

- CP : 63 925 €
- DGEP : 51 381 €
- ES : 102 245 €
- LECLA : 58 319 €
- SEPT : 79 714 €
- SPIM : 104 150 €

Pour l'année 2019/2020, le Collège doctoral va poursuivre des chantiers déjà lancés et en initier d'autres, parmi lesquels :

- La formalisation d'une démarche qualité
- La valorisation du doctorat
- La création d'un réseau ALUMNI (incluant les Masters UBFC)

Monsieur Hervé MAILLOTTE souhaiterait qu'un lien fort se crée entre le collège doctoral et l'EUR EIPHI. Il suggère qu'une réflexion s'engage pour coordonner les heures de tutorat et les avenants.

Des membres du conseil demandent de nouveau s'il est prévu une politique commune sur les CIFRE.

## **11) Présentation du dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur (ICE)**

Dès 2018, des discussions ont eu lieu avec la Région pour créer un nouveau dispositif de financement destiné à faire émerger des entrepreneurs et managers à haute connaissance scientifique. Ce dispositif correspond à la convergence des dispositifs des ex-régions Bourgogne (Jeunes Chercheurs Entrepreneurs – JCE) et Franche-Comté (Docteurs-Entrepreneurs – DE).

Ce parcours intégrant une double compétence recherche et entrepreneuriat/management est intitulé « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs » (I.C.E). Il vise à promouvoir l'émergence d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional et passe par l'identification et la professionnalisation de chercheurs ayant la volonté de s'inscrire dans ce type de projet.

Les objectifs sont les suivants :

- 
- Financer un parcours intégrant une double formation recherche et entrepreneuriat/management,
  - Inciter des chercheurs à la valorisation de la recherche ou à la création d'entreprises en lien ou à l'issue de leurs travaux de recherche,
  - Identifier et développer les projets de recherche susceptibles de s'inscrire dans un parcours d'entrepreneuriat à haute valeur technologique.

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a ainsi voté, le 29 mars 2019, le financement de deux parcours :

- Un parcours thèse sur 36 mois : subvention plafonnée à 100 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat,
- Un parcours post-doctorat sur 12 mois : subvention plafonnée à 60 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat.

La formation à l'entrepreneuriat est spécifiquement mise en place et adaptée au parcours. Elle s'inspire des Masters MAE, du PEPITE et des formations dispensées par les IAE. Elle représente un volume horaire de 120h sur trois ans.

La Mission doctorale d'UBFC sera le porteur administratif de ce dispositif.

## **12) Bilan des actions internationales année 2018-2019**

Mme Yevgenya PASHAYAN-LEROY, responsable de la cellule internationale UBFC, présente le bilan des actions internationales.

Dans le cadre du projet ISITE-BFC qui vise à créer un environnement international stimulant afin d'attirer des étudiants et des chercheurs talentueux du monde entier, UBFC a mis en place le projet Promotion de l'internationalisation des formations pour renforcer la visibilité et l'attractivité du site universitaire grâce :

- à la valorisation des masters UBFC et du doctorat
- à la mise en place de double-diplômes
- à l'intégration dans les cursus de périodes de mobilité (entrante et sortante) académique pour les étudiants
- à l'implication d'UBFC dans les programmes européens de formation et de recherche
- à la qualité de services d'accueil dédiés aux publics internationaux, étudiants et chercheurs

Les priorités en matière d'internationalisation sont :

- Le recrutement d'étudiants internationaux
- Le développement de diplômes conjoints, de doubles diplômes, avec des universités étrangères en master et doctorat

## **13) Bilan des actions entrepreneuriat étudiant année 2018-2019**

Mmes Eleonore LANET et Fabienne BADET, chargées de mission PEPITE, présentent ce bilan. Mme Pascale BRENET, directrice du PEPITE-BFC s'excuse de ne pouvoir être présente.

Le PEPITE Bourgogne Franche-Comté a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il s'inscrit depuis l'été 2015 dans la COMUE UBFC.

L'action du PEPITE-BFC en faveur de l'entrepreneuriat étudiant est transversale, en lien avec la formation et la recherche, ancrée sur le territoire. Elle s'appuie sur le réseau des référents des établissements, des enseignants et enseignants chercheurs, des étudiants et étudiants entrepreneurs et des partenaires issus de l'écosystème de la création et du financement des entreprises.



Les objectifs du PEPITE-BFC relèvent de trois dimensions :

- Doter les étudiants de compétences entrepreneuriales utiles à leur insertion professionnelle,
- Favoriser la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés,
- Favoriser l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur.

Depuis 2015 cette action est en progression constante :

- De 2 165 étudiants sensibilisés dans les établissements à 5 500 en 2018,
- 70 étudiants diplômés en entrepreneuriat et innovation en 2015, contre 114 en 2018,
- Le nombre d'étudiants ayant obtenu le SNEE (statut national d'étudiant entrepreneur) est passé de 4 au lancement de l'action à 66 au cours de cette dernière année universitaire,
- Enfin les étudiants entrepreneurs de BFC se sont distingués remportant régulièrement un prix national au concours PEPITE (volet du concours I-LAB).

Les ateliers créatifs thématiques réalisés en partenariat avec des collectivités locales et des entreprises se multiplient. Initiés avec le lancement du PEPITE-BFC, ces ateliers permettent de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat sur un format court et dynamique, proposé à des équipes d'étudiants pluridisciplinaires, sur des sujets d'innovation apportés par des partenaires locaux. Les derniers ateliers réalisés permettent une poursuite du travail amorcé à travers des projets tuteurés.

L'objectif de déployer la sensibilisation auprès des doctorants s'est concrétisé en 2018/2019 par :

- L'insertion de modules de sensibilisation dans le plan de formation des Ecoles Doctorales (business planning, stratégie de la propriété intellectuelle, financement de l'innovation),
- La participation de 25 doctorants au Workshop « Entreprendre et Innover » (2 jours à Besançon),
- La possibilité de s'inscrire au DU Entrepreneuriat et Innovation en un an ou deux ans ou au Master 2 Entrepreneuriat et Innovation en deux ans,
- La participation du PEPITE-BFC à la mise en œuvre du dispositif ICE (Itinéraire Chercheur Entrepreneur) d'UBFC,
- L'augmentation du nombre de doctorants titulaires du SNEE.

La carte des formations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation est maintenant déployée avec un continuum DU – LP – Master, répartis à l'IUT du Creusot, à l'uB, à BSB, à l'UFC (IAE) et à l'UTBM. Les deux formations les plus récentes (DU ICI au Creusot et LP PME à l'uB) ont vu leurs effectifs augmenter. Les autres formations, plus anciennes, continuent d'être attractives et accueillent des candidats et des projets de qualité.

#### **14) Concours « Initiative au féminin » et « Chercheurs Entrepreneurs Challenges »**

Mmes Éléonore LANET et Fabienne BADET, chargées de mission PEPITE, présentent ces deux concours.

Dans le cadre de la promotion à l'entrepreneuriat, compétence coordonnée inscrite aux statuts d'UBFC, deux actions sont proposées pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 1) Participation à la dotation d'un prix spécial « Etudiante » au concours « INITIATIVE AU FEMININ »

Depuis 2005 un prix de la création d'entreprise au féminin est remis à des créatrices ou repreneuses d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté mais également depuis 2016 à des étudiantes en réflexion sur leur projet par le réseau INITIATIVE (Initiative Doubs Territoire de Belfort). Le concours est doté de 17.000 Euros de prix. Les candidates sont invitées à présenter leur projet ou leur réalisation avant le 30 octobre 2019. La remise des prix aux lauréates s'effectuera le 2 décembre 2019.

Dans le cadre de son partenariat avec le réseau INITIATIVE et afin d'encourager l'entrepreneuriat au féminin (critère qui a permis la labellisation du PEPITE-BFC en 2014 par la Caisse des Dépôts et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), le PEPITE-BFC valorise chaque année les projets portés par des étudiantes.

Il est proposé de décerner un prix spécial « étudiante » dans le cadre de ce concours à une étudiante dont le projet respectera les conditions suivantes (extrait du règlement du concours) :



## 2) Organisation d'une finale régionale des « CHERCHEURS ENTREPRENEURS CHALLENGES » en Bourgogne-Franche-Comté

L'AEF organise les « Chercheurs Entrepreneurs Challenges » pour contribuer à promouvoir la capacité d'innovation de la recherche publique française auprès de milieux économiques.

Cette action est constituée de deux concours :

- « Docteurs-entrepreneurs » (depuis 2014) : destiné aux projets de création d'entreprise portés par des doctorants en fin de thèse ou docteurs diplômés depuis moins de 3 ans
- « Startup connexion » (depuis 2015) : s'adresse à des chercheurs confirmés qui ont déjà créé leur start-up et qui souhaitent se faire connaître auprès d'industriels et/ou investisseurs

Le 1<sup>er</sup> est organisé en lien avec le réseau national des collèges doctoraux et le 2<sup>nd</sup> avec le CNRS.

Au niveau national un comité de sélection choisit 10 lauréats par concours (sélection sur dossier).

Après une période de coaching avec un duo entrepreneur/investisseur, ceux-ci doivent présenter leur projet devant ce même comité national qui sélectionne les lauréats pour chaque concours.

Souhaitant organiser des finales régionales afin de mettre en valeur les projets au sein de l'écosystème régional, des entreprises et des institutions qui méconnaissent le potentiel local, l'AEF INFO avait choisi en 2018 trois régions dont la BFC pour tenter l'expérience.

Le CA d'UBFC ayant approuvé cette proposition en date du 28 mai 2018, la finale régionale 2018 a été co-organisée en lien avec les services de l'AEF INFO.

Une finale en BFC est en conséquence envisagée pour fin 2019.

L'appel à candidatures a été lancé le 14 juin 2019 avec une première phase de sélection en juillet et une seconde si nécessaire en septembre.

### **15) Présentation du projet Maison Universitaire de l'Education**

M. Lamine BOUBAKAR, enseignant-chercheur à l'UFC et directeur exécutif de la Maison Universitaire de l'Education (MUE), présente le projet MUE.

La MUE a été initiée en juillet 2017, autour d'un projet bâtementaire bisontin. Les parties prenantes étaient alors Canopé, le rectorat de Besançon et l'UFC (ESPE). Aujourd'hui, la MUE BFC compte 6 partenaires en région (dans le cadre d'une convention) : Canopé, les rectorats de Besançon et de Dijon, UBFC, l'uB et l'UFC

L'objectif est de répondre collectivement aux défis éducatifs du XXI<sup>ème</sup> siècle qui se posent à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur en créant un cadre de recherche et développement pour l'éducation mobilisant la recherche universitaire, en s'ouvrant à l'expérience internationale, en développant la recherche-action et en la dotant des outils et moyens qu'elle appelle, en accompagnant la transformation des pratiques pédagogiques, en développant la culture de l'évaluation.

La MUE va déposer un projet dans le cadre de l'appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » du programme d'investissements d'avenir « Territoires d'innovation pédagogique ». L'objectif de cet AAP est de faire émerger des pôles de recherche, de formation et de transfert des meilleures pratiques pédagogiques associant universités, établissements scolaires et services académiques :

- développer et structurer la recherche pour l'éducation, en privilégiant les approches pluridisciplinaires ;
- organiser le transfert des résultats de la recherche.

#### **État des lieux**

La région académique Bourgogne-Franche-Comté compte, établissements publics et privés confondus, 2.930 écoles, 328 collèges et 142 lycées, 261.165 écoliers, 132.786 collégiens, 26.300 lycéens professionnels et 73.612 lycéens, 16.107 enseignants du premier degré et 20.452 enseignants du second degré.



Suivant les Études et statistiques 2017, au niveau académique et national, de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, le taux de maîtrise des fondamentaux à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est : (i) pour le français, de 88,26% (dont 73,86% de maîtrise satisfaisante) dans l'académie de Besançon et de 87,36 (dont 73,71% de maîtrise satisfaisante) dans l'académie de Dijon ; (ii) pour les mathématiques, respectivement de 78,35 (dont 65,10% de maîtrise satisfaisante et de 75,57% (dont 63,59% de maîtrise satisfaisante). Dans les deux cas, ces performances sont supérieures à la moyenne nationale. La proportion de jeunes en difficulté de lecture est néanmoins en augmentation depuis 2012. Cette tendance est également observée au niveau national.

En marge des études nationales, les résultats de différentes études internationales (PIRLS : lecture-compréhension après 4 ans d'école élémentaire) ; TIMSS : mathématiques et sciences après 4 ans d'école élémentaire) ; PISA : lecture-compréhension et mathématiques pour les élèves âgés de 15 ans) montrent que les difficultés des élèves français en lecture et mathématiques s'accroissent avec le temps. D'après Sprenger-Charolles, 2019<sup>1</sup>, cela s'expliquerait par : (i) l'augmentation des exigences avec les niveaux d'enseignement (les enseignants sont moins à l'aise face aux élèves en difficulté) ; (ii) l'inadaptation de la formation des maîtres (pratiques traditionnelles, moins de formation continue) ; (iii) le changement fréquent des programmes.

### **Du développement professionnel des enseignants**

La formation des enseignants et des personnels d'éducation doit être considérée sur des temps longs, en articulant formation initiale et formation continue et continue (Filâtre, 2016<sup>2</sup>). Pour sa part, la formation continue a pour objet le développement professionnel tout au long de la carrière et la mise en œuvre des réformes relatives aux enseignements et à leur organisation.

Aujourd'hui, les enseignants s'engagent peu dans la formation continue. Les principales raisons en sont la difficulté à dégager du temps, l'absence d'incitation et l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins exprimés. Par ailleurs, l'acquisition des connaissances et compétences ne fait l'objet d'aucune évaluation, ne débouche sur aucune attestation ou certification et ne donne lieu à aucune valorisation dans la carrière.

D'après Cristofari et *al.*, 2017<sup>3</sup>, la formation continue est considérée par les enseignants du premier degré comme indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, en particulier, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les réformes. Toutefois, des critiques sont émises sur les contenus de formation et sur l'organisation qui est assurée pour l'essentiel dans le cadre des dix-huit heures d'animation pédagogique et de formation et suivant une logique descendante.

Dans le second degré, le faible volume de formation continue classe la France derrière des pays comparables, et ce malgré les évolutions qui sont intervenues à partir de 2013 (i) publication du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ; (ii) rénovation de l'éducation prioritaire ; (iii) plan de développement du numérique à l'école, et qui ont ouvert la voie à la formation

---

<sup>1</sup> Sprenger-Charolles, L (2019) Idées préconçues et résultats des recherches sur les premiers apprentissages de la lecture ; Journée de l'innovation pour l'école de la confiance.

<sup>2</sup> Filâtre D. (2016) Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie ; Rapport sur la formation continue ; Comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels de l'éducation.

<sup>3</sup> Cristofari Y., Le Pivert P. & Lussiana P. (2017) Évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré ; Rapport N° 2017-035 ; IGEN-IGAENR.



hybride et à l'autoformation.

D'après Tardy et *al.*, 2018<sup>4</sup>, le décrochage s'accroît entre des professeurs qui se forment beaucoup et bien et d'autres qui se forment peu voire pas du tout.

Pour la réussite de chaque élève, nous contribuons à rendre plus efficaces et efficaces les apprentissages des savoirs fondamentaux en agissant sur le développement professionnel des enseignants.

Impliquer, d'ici 2029, l'ensemble des enseignants du premier degré et du collège en région Bourgogne-Franche-Comté dans une démarche réflexive, coopérative et scientifique, avec pour objectif que le taux de très bonne maîtrise et le taux de maîtrise fragile des savoirs fondamentaux à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, soient équivalents à ceux de la meilleure académie (sur chaque indicateur)

### **Axes stratégiques pour atteindre notre ambition**

- Permettre aux enseignants de devenir acteurs de leur développement professionnel
  - i. Inscrire les enseignants dans une démarche réflexive
  - ii. Gérer la formation au plus près des lieux d'exercice
  - iii. Développer des dispositifs de formation en ligne et hybride
  - iv. Engager les enseignants dans des pratiques collaboratives
  
- Articuler les apports de la recherche aux enjeux professionnels des enseignants
  - i. Mettre en place des partenariats recherche-pratique
  - ii. Améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux
  - iii. Favoriser la réussite des élèves en difficulté
  
- Organiser l'évaluation de la formation
  - i. Évaluer ses pratiques pédagogiques en toute autonomie
  - ii. Développer l'évaluation institutionnelle
  - iii. Former l'encadrement pour accompagner le changement

### **Unités de recherche impliquées dans le projet**

- Fédération de recherche en éducation (FR-EDUC, UFC) : fédération qui regroupe treize laboratoires de l'université de Franche-Comté dont trois UMR, la direction académique au numérique éducatif (DANE) du rectorat de Besançon, le pôle académique de recherche, de développement, d'innovation et d'expérimentation (PARDIE)<sup>5</sup> de l'académie de Besançon et l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de l'université de Franche-Comté, autour d'une vision commune : penser et accompagner l'éducation et la formation au XXIème siècle par la connaissance.

Pour servir cette vision, la FR-EDUC est structurée en quatre axes : (i) fondements politiques et culturels de l'éducation ; (ii) savoirs, didactiques et épistémologies des apprentissages ; (iii) approche globale de l'élève par la communauté éducative ; (iv) pratiques innovantes.

- Institut de recherche sur l'éducation (IREDU, EA 7813, uB) : laboratoire de sciences de l'éducation dont les travaux actuels sont structurés autour de deux axes : (i) les conditions sociales et scolaires de la réussite des élèves et des étudiant-e-s ; (ii) les parcours d'orientation et d'insertion des jeunes. L'objectif est de montrer comment se combinent les

---

<sup>4</sup> Tardy S., Lhermet P., Canvel A., Maestracchi V. & Gauthier R-F. (2018) La formation continue des enseignants du second degré ; Rapport N° 2018-068 ; IGEN-IGAENR.

<sup>5</sup> Le PARDIE organise son fonctionnement autour de quatre axes : (i) communication ; (ii) professionnalisation ; (iii) accompagnement/évaluation ; (iv) médiation. Le PARDIE et la FR-EDUC coordonnent leurs appels à projets afin de faire converger le cas échéant les projets des équipes en éducation prioritaire ou dans les écoles avec ceux des laboratoires fédérés par la FR-EDUC. À ce jour, cinq projet sont accompagnés par des chercheurs.



inégalités de réussite durant les études, puis à la sortie de l'école, avec la spécificité de relier l'analyse des parcours de formation et des conditions de vie aux trajectoires professionnelles. Les recherches menées à l'IREDU, dans une perspective interdisciplinaire, croisent les approches quantitatives et qualitatives. Elles sont notamment reconnues dans le domaine de l'évaluation des politiques et dispositifs éducatifs, à partir de l'exploitation d'enquêtes internationales, nationales ou d'enquête *ad hoc* sur les acquis et les parcours des élèves. Dans le cadre de son association avec le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq), les travaux de l'IREDU portent également sur l'insertion des jeunes et valeur des diplômes sur le marché du travail.

- Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD, UMR CNRS 5022) : laboratoire de psychologie cognitive qui étudie les modifications de traitement de l'information consécutives aux apprentissages (implicites, didactiques et professionnels), au développement de l'individu (enfant, personne âgée) et à ses perturbations, qu'elles proviennent de handicaps (cécité, surdité) ou de troubles neuropsychologiques (maladie d'Alzheimer essentiellement).  
Le LEAD est reconnu mondialement pour ses travaux sur l'apprentissage, et plus particulièrement les formes d'apprentissage naturel ou spontané ou encore implicite, c'est-à-dire non guidées par une intention d'apprendre.
- Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP UMR CNRS 8554) : unité mixte recherche dont les tutelles, outre le CNRS, sont l'École normale supérieure (ENS) et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ses activités portent sur la compréhension des mécanismes qui sous-tendent l'acquisition de fonctions cognitives typiquement humaines comme le langage, la cognition sociale et la conscience.  
Les chercheurs y explorent les techniques de la psychophysique et de la psychologie cognitive, ainsi que de l'imagerie cérébrale, de la neuropsychologie, de la génétique et de la modélisation. Parmi les thèmes du LSCP, la question du développement cognitif depuis la naissance et les trajectoires normales et pathologiques d'acquisition de compétences fondamentales, telles que le langage et la conscience.
- Laboratoire Lausannois « Lesson Study » (3LS, Haute école pédagogique du Canton de Vaud) : laboratoire dont l'objectif est d'œuvrer à l'amélioration des pratiques enseignantes et des apprentissages de tous les élèves. Ses activités visent à éprouver et adapter la démarche de recherche-formation « Lesson Study », ainsi qu'à favoriser, sur les plans méthodologique et technologique, les approches permettant l'interaction entre les acteurs de terrain et les chercheurs. Cette approche est conduite de manière collaborative par un groupe d'enseignants, accompagné de chercheurs, qui étudie, enseigne, observe, révisé et diffuse une ou plusieurs leçons à propos d'un objet d'apprentissage.
- Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas Ledoux (MSHE, USR CNRS 3124) : unité de services et recherche qui accueille et soutient des projets interdisciplinaires en sciences humaines et sociales. Elle fédère seize laboratoires de l'université de Franche-Comté dont trois UMR et est structurée en cinq pôles scientifiques : (i) dynamiques territoriales ; (ii) environnement, ressources et paysages ; (iii) normes, pratiques et savoirs ; (iv) archives, bases, corpus ; (v) comportements, risques, santé.  
La MSHE possède une plateforme technologique commune qui regroupe des équipements, des logiciels, des données et des ressources technologiques et méthodologiques développées par ses propres techniciens et ingénieurs et par les laboratoires qu'elle fédère.

- 
- National center for research in policy and practice (NCRPP, University of Colorado Boulder) : centre de recherche créé en collaboration entre l'université du Colorado à Boulder, l'université de Northwestern et l'université d'Harvard dans le but d'étudier la manière dont les connaissances scientifiques influencent les décisions des différents acteurs du système éducatif. Son activité concerne trois axes : (i) étudier la manière dont les connaissances scientifiques sont utilisées par les acteurs du système éducatif ; (ii) étudier ce qui est impacté lorsque les acteurs du système éducatif utilisent les connaissances scientifiques ; (iii) déterminer de quelle manière l'utilisation des connaissances scientifiques fait sens pour les acteurs du système éducatif dans le cadre d'un partenariat recherche-pratique. Le NCRPP est un centre de recherche unique aux États-Unis. Il est financé par l'Institute of education sciences.

Un membre du CAC demande quel est le lien avec RITM-BFC. Au sein du bureau MUE, M. CHEVAILIER et Mme SEREE-CHAUSSINAND sont bien représentés.

Mme BAUMONT demande si des laboratoires travaillant sur les thématiques transversales de territoire, économie, sociologie seront invités à contribuer au projet. M. BOUBACAR confirme que la vocation est bien de mettre en jeu toutes les sciences connexes qui ont un impact sur l'éducation et à la spécificité de notre territoire.

L'administrateur provisoire lève la séance à 20h10.

### **Listes des annexes**

Annexe 1 : Présentation ISITE-BFC Compte-Rendu ANR 2018

Annexe 2 : Bilan 1<sup>ère</sup> Année Universitaire de la Graduate School EIPHI

Annexe 3 : Sélection des projets 2019-2020 après Comité Scientifique et d'Évaluation et expertise des dossiers

Annexe 4 : Rapport d'activité du Collège doctoral

Annexe 5 : Bilan entrepreneuriat étudiant

Annexe 6 : Présentation Maison Universitaire de l'Éducation